

Rapport du président du SEP à l'assemblée des délégués

Le 6 mai 2025

Déboulage dans les écoles secondaires

Le SEP a animé une séance d'information le 15 avril pour les déléguées et délégués ainsi que les présidentes et présidents des écoles secondaires. Lors de cette rencontre, nous avons énoncé les principaux éléments de la position formelle de l'APEQ en lien avec le *déboulage*. Nous avons également fait nos recommandations sur les types d'orientations qui devraient être priorisés et lesquels devraient être évités, et ce pour la fin de l'année 2024-2025 et pour l'organisation de 2025-2026.

Nous incitons les déléguées et délégués du secondaire à continuer de communiquer avec le bureau du SEP pour du soutien en lien avec ces discussions, et pour nous tenir informés des développements dans chaque école secondaire afin de nous aider à coordonner nos interventions avec la commission scolaire.

Plan d'organisation scolaire pour 2025-2026

Comme le veut la pratique habituelle, nous avons commencé à revoir tous les plans initiaux d'organisation scolaire pour le secteur des jeunes. Cette révision est effectuée simultanément par deux comités. Premièrement, au comité paritaire central sur les besoins particuliers, le SEP travaille activement à tenter d'arriver à un consensus avec la commission scolaire quant à l'allocation de groupes d'enseignement additionnels, tel que mentionné à plusieurs des annexes de notre entente collective. Deuxièmement, au comité paritaire sur l'organisation scolaire, nous faisons également nos recommandations quant à l'allocation d'enseignement ayant pour objectif de réduire le nombre global de classes en dépassement.

Étant donné la nature de la formation des groupes, le focus actuel est centré sur les écoles primaires.

Cette révision et les discussions se poursuivront durant la période d'affectation qui débute dès maintenant jusqu'en juin et se poursuivront également en août et septembre.

Récents projets de loi à l'Assemblée nationale qui ont un impact sur la profession enseignante

Plusieurs textes législatifs sont présentement à l'étude à l'Assemblée nationale.

Une lettre ouverte signée par tous les présidents des syndicats affiliés de l'APEQ a été envoyée aux membres de l'Assemblée nationale pour dénoncer le projet de loi 94, lequel vise à imposer une évaluation annuelle obligatoire de tous les membres du personnel enseignant et la soumission d'un plan de cours annuel à la direction.

Par la mise en application de la loi 47 en 2024, les commissions scolaires sont forcées de créer un code d'éthique pour tout le personnel enseignant, basé sur un gabarit très contraignant fourni par le MEQ. Le code d'éthique de la CSLBP a été approuvé par le conseil des commissaires le 29 avril. Une plainte a été déposée au Tribunal administratif du travail (TAT) par les syndicats, incluant le SEP, pour contester le manque de consultation en lien avec à ces codes d'éthique.

Finalement, le gouvernement a récemment déposé son projet de loi 100, qui vise à moderniser le régime de négociations dans le secteur public. Une conséquence proposée serait d'abolir *la Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic*, et tous les éléments de négociations en lien avec nos conditions de travail négociables seraient négociés au niveau provincial. De ce fait, si ce projet de loi est adopté, nous perdrons notre capacité à négocier notre entente locale directement avec la commission scolaire. Nous attendons une analyse légale plus substantive quant à cette proposition législative.

Bref, malgré les négociations provinciales et locales qui sont maintenant complétées jusqu'en 2028, les syndicats auront certainement beaucoup de travail dès 2025-2026 et dans le futur pour protéger les intérêts de nos membres!

Soumis par
Matt Wilson